

Synthèse du rapport annuel 2023

Le rapport annuel 2023 de l’Autorité bancaire européenne (ABE) décrit les principales réalisations et activités de l’organisation dans l’accomplissement de son mandat et de son programme de travail au cours des 12 derniers mois. Les réalisations de l’ABE sont présentées dans le contexte des évolutions macroéconomiques et géopolitiques.

Le rapport souligne la mission de l’ABE, qui consiste à contribuer à la stabilité et à l’efficacité du système financier européen par une réglementation simple, cohérente, transparente et équitable et par une surveillance qui profite à tous les citoyens de l’UE.

Parachever la mise en œuvre de Bâle III dans l’UE

En adéquation avec les nouvelles réglementations bancaires de l’UE, le règlement sur les exigences de fonds propres (CRR 3) et la directive sur les exigences de fonds propres (CRD 6), l’ABE a publié une feuille de route afin d’orienter la mise en œuvre de Bâle III. L’ABE a donné la priorité à des orientations concernant la déclaration, le risque de marché et les modèles internes. Parmi les principaux domaines de travail figuraient la titrisation, les émissions de fonds propres, les risques de liquidité, les risques de taux d’intérêt et la convergence de la surveillance, avec 140 nouveaux mandats attendus en 2024 et au-delà. En outre, l’ABE s’est consacrée à la réglementation des entreprises d’investissement et a publié des mises à jour sur les obligations garanties, les fonds propres, la gouvernance et la diversité. Une surveillance accrue des risques liés à l’accès aux marchés des pays tiers et au risque de taux d’intérêt dans le portefeuille bancaire est attendue dans les années à venir.

Réalisation d’un test de résistance renforcé à l’échelle de l’UE

En 2023, l’ABE a mené un test de résistance à l’échelle de l’UE, portant l’échantillon examiné à 70 banques réparties dans 16 pays et couvrant 75 % des actifs bancaires de l’UE. Le test a évalué la résilience des banques dans le cadre de scénarios de référence et de scénarios défavorables, en intégrant des prévisions prudentielles descendantes pour les produits d’honoraires et de commissions nets. Pour la première fois, des données sectorielles détaillées relatives aux pertes de crédit ont été incluses, afin d’évaluer l’incidence des incertitudes économiques. Les résultats montrent que les banques européennes demeurent résilientes, malgré une grave récession, une inflation élevée, une hausse des taux d’intérêt et des écarts de crédit.

En outre, l’ABE a procédé à une analyse ad hoc des pertes non réalisées sur obligations, constatant qu’en février 2023, les banques détenaient 75 milliards d’EUR de pertes non réalisées sur des obligations au coût amorti, atténuées de 38 milliards d’EUR par des opérations de couverture. Ces pertes ont été jugées gérables. L’ABE a également commencé à élaborer un scénario de risque climatique «Ajustement à l’objectif 55», afin d’évaluer la résilience du secteur financier et le soutien qu’il apporte en faveur d’une transition vers une économie à faible intensité de carbone en situation de crise.

Des données au service des parties prenantes

L'ABE a perfectionné sa stratégie en matière de données, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'acquisition, du partage et de l'analyse des données réglementaires par l'intermédiaire de la plateforme de l'infrastructure centralisée européenne pour les données de surveillance (EUCLID). Cela a permis d'accroître les flux de données entre les parties prenantes, ainsi que de renforcer la transparence, l'analyse des risques et le respect de la réglementation. La stratégie a également contribué à la mise en œuvre d'un centre de données au titre du pilier 3 et a servi de préparation à l'exercice de transparence de 2023, qui a fourni plus de 1,2 million de points de données. En outre, l'ABE a finalisé la norme de modèle de points de données (DPM) 2.0 afin de rationaliser les processus de déclaration, de réduire les coûts et de rendre possible la déclaration réglementaire numérique. L'ABE a œuvré à l'intégration des cadres de déclaration en matière de surveillance, de statistiques et de résolution, profitant des innovations technologiques pour réduire les charges de déclaration et les coûts de mise en conformité, tout en promouvant les solutions de technologie réglementaire.

Exécution des mandats «finance numérique» et «MiCAR/DORA»

L'ABE a progressé dans ses travaux sur le règlement sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (DORA) et le règlement sur les marchés de crypto-actifs (MiCA). DORA, qui entre en vigueur à compter de janvier 2025, vise à améliorer la résilience numérique du secteur financier de l'UE. L'ABE, en coopération avec d'autres autorités européennes de surveillance, a entrepris des consultations et élaboré des politiques relatives à la gestion des risques liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et à la notification des incidents. Elles se sont également préparées à superviser les prestataires tiers critiques de services TIC.

MiCA, qui est entré en vigueur en juin 2023, régit les crypto-actifs. L'ABE a lancé des consultations concernant des normes techniques pour les émetteurs de jetons se référant à des actifs et de jetons de monnaie électronique, en mettant l'accent sur la gouvernance, les tests de résistance et l'accès au marché. Afin de soutenir la transition du secteur, l'ABE a publié des orientations, encouragé une mise en conformité rapide et développé des cadres de surveillance. L'ABE a également assuré la veille technologique d'innovations financières, telles que les cryptomonnaies, ainsi que de l'intelligence artificielle et des grandes entreprises technologiques, tout en codéveloppant un programme de formation à la surveillance de la finance numérique par l'intermédiaire de l'académie européenne dans le domaine de la surveillance de la finance numérique.

Renforcement des capacités de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans l'UE

En 2023, l'ABE a renforcé sa capacité de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (BC/FT) dans l'ensemble de l'UE. Elle a actualisé plusieurs orientations et en a publié de nouvelles, en mettant l'accent sur les prestataires de services sur crypto-actifs et sur le respect des mesures restrictives. La priorité a également été donnée à des questions telles que la réduction des risques et l'accès aux services financiers pour les groupes vulnérables. L'ABE a soutenu la gestion

des risques de BC/FT et mis en place plus de 260 collègues de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) assurant une surveillance coordonnée.

Parmi les principales initiatives figurent le lancement de la base de données centrale de l'ABE sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (EuReCA), une base de données centrale recensant les lacunes en matière de LBC/FT et la révision des orientations sur les transferts de fonds et de crypto-actifs. L'ABE a également facilité la transition vers la nouvelle autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux, en assurant un transfert harmonieux des responsabilités et en définissant les contours du futur cadre de LBC/FT.

Mise en œuvre de la feuille de route ESG

L'ABE a complété sa feuille de route environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), en particulier concernant l'intégration des risques ESG dans le cadre bancaire afin de soutenir la transition de l'UE vers un modèle durable. Les actions clés comprenaient l'évaluation du traitement prudentiel des risques ESG, la publication d'un rapport sur le rôle des risques environnementaux et sociaux et la proposition d'améliorations visant à accélérer leur intégration. L'ABE a également publié des orientations sur la gestion des risques ESG et a œuvré à l'amélioration de la transparence par le biais d'indicateurs des principales incidences négatives. L'Agence a examiné la problématique de l'éco-blanchiment dans le secteur financier et a prodigué des conseils sur les prêts verts et les prêts hypothécaires. En outre, l'ABE s'est préparée à l'analyse du scénario de risque climatique «Ajustement à l'objectif 55», afin d'évaluer la résilience du secteur financier aux risques liés au climat.

Évaluation des risques

L'ABE a poursuivi son évaluation des risques et des vulnérabilités dans le secteur bancaire de l'UE, en insistant sur des défis tels que l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'instabilité des marchés financiers, l'inflation et la hausse des taux d'intérêt. Malgré ces difficultés, le secteur bancaire de l'UE est demeuré résilient, avec une capitalisation élevée (ratio de fonds propres de base de catégorie 1 de 16 %) et une rentabilité solide. Toutefois, les risques liés à la hausse des taux d'intérêt, au ralentissement économique et aux risques opérationnels comme les cybermenaces persistent. L'ABE a contrôlé plusieurs plans de liquidité, de nantissement d'actifs et de financement et a publié les principales conclusions dans des rapports comme le rapport d'évaluation des risques, des études de liquidité et une carte thermique sur la gestion du risque de taux d'intérêt.

Redressement et résolution

En 2023, l'ABE a amélioré le cadre pour le redressement et la résolution par l'élaboration d'orientations sur l'utilisation de l'instrument de renflouement interne et les tests de résolubilité. L'Agence a publié des orientations finales relatives à la capacité de redressement globale afin d'harmoniser les plans de relance. L'ABE a également suivi la convergence du cadre de résolution et la constitution de ressources au titre de la MREL afin d'améliorer la préparation aux crises et la résilience.

Services de paiement

L'ABE s'est efforcée d'améliorer l'efficacité, la sécurité et la facilité d'utilisation des paiements de détail dans l'ensemble de l'UE. Pour ce faire, l'un des éléments clés a été l'examen par les pairs de l'agrément des établissements de paiement au titre de la directive révisée sur les services de paiement (DSP 2), lequel a révélé des améliorations en matière de transparence, mais aussi des incohérences réglementaires. L'ABE a soutenu l'élaboration par la Commission européenne de la DSP3 et a continué d'évaluer les données relatives à la fraude aux paiements.

Protection des consommateurs et des déposants

En 2023, l'ABE a fait progresser la protection des consommateurs et des déposants en coordonnant les enquêtes mystères, en élaborant des indicateurs de risque pour le commerce de détail et en publiant des rapports sur la protection des consommateurs. Parmi les principales initiatives figuraient l'amélioration de la transparence dans les services de crédit et le traitement des plaintes. L'ABE a également révisé les systèmes de garantie des dépôts et analysé les modifications apportées à la couverture des dépôts, afin de renforcer la protection des déposants et la stabilité financière.

Convergence et indépendance en matière de surveillance

L'ABE a joué un rôle de médiateur dans un litige opposant les systèmes de garantie des dépôts espagnols et belges et a introduit des critères communs applicables aux AES en matière d'indépendance de la surveillance. Elle a également conduit plusieurs examens par les pairs portant sur l'agrément, le traitement des emprunteurs hypothécaires et les participations qualifiées, dans le but de renforcer les pratiques de surveillance et de faire face aux risques émergents dans tous les secteurs.